

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Société : A.M.CARRELAGES 83

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE ASSOCIE UNIQUE

Siège social : 64 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 83550 VIDAUBAN

RCS DRAGUIGNAN 911 239 143

CAPITAL : 1 000 EUROS

Date : 18 MARS 2026

Présent :

- **Président :** Mme ALDEMIR Née IRAC Zeytun
- **Liste des associés présents ou représentés :**
- Mme ALDEMIR Née IRAC Zeytun possédant 1 000 actions

Ordre du jour :

1. Transfert du siège social
2. Agrément de nouveaux associés
3. Nomination du nouveau Président
4. Mise à jour des statuts
5. Pouvoir pour effectuer les formalités légales

Délibérations :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président de séance expose à l'assemblée générale le projet de transfert du siège social de la société du 64 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 83550 VIDAUBAN au :

2 RUE MARYSE BASTIE 78200 MANTES-LA-JOLIE

Après discussion, l'assemblée générale, l'associé unique, décide de transférer le siège social de la société à **2 RUE MARYSE BASTIE 78200 MANTES-LA-JOLIE** à compter du 18 Mars 2026.

Le Président de séance précise que les formalités administratives nécessaires au transfert du siège social seront accomplies dans les meilleurs délais.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président de séance expose à l'assemblée générale le projet d'admission de nouveaux associés dans la société.

Il présente le profil du nouvel associé, à savoir :

- Mme SIMON Marinela

Il précise que le nouvel associé a acquis 1 000 actions de la société auprès de Mme ALDEMIR Née IRAC Zeytun de la totalité de ses actions à savoir 1 000 actions.

Après discussion, l'assemblée générale, l'associé unique présent ou représenté, décide d'agréer le nouvel associé suivant :

- Mme SIMON Marinela pour 1 000 actions

Le nouvel associé est présent à l'assemblée générale et remercie l'associé unique existant de sa confiance.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président de séance expose à l'assemblée générale la démission de ses fonctions de président de Mme ALDEMIR Née IRAC Zeytun et la nécessité de procéder à la nomination d'un nouveau Président.

Après discussion, l'assemblée générale, à l'unanimité l'associé unique décide de nommer Mme SIMON Marinela demeurant 3 Rue Léon Jouhaux à Aubervilliers (93300) en qualité de Président de la société A.M.CARRELAGE 83 en remplacement de Mme ALDEMIR Née IRAC Zeytun en date du 18 Mars 2026.

Le nouveau Président remercie l'assemblée générale de sa confiance et s'engage à œuvrer pour le développement de la société. **Le nouveau Président a pris l'actif-passif.**

QUATRIEME RESOLUTION

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18 Mars 2026, les statuts seront modifiés.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Fait le 18 Mars 2026.

Mme ALDEMIR Née IRAC Zeytun



Mme SIMON Marinela

